



# CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTES

## Conditions générales de vente

Conformément aux dispositions de l'article R211-12 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R 211-3 à R211-11 du Code du Tourisme sont reproduites à titre de Conditions Générales de Vente et applicables exclusivement à l'organisation et à la vente de voyages, séjours et forfaits touristiques au sens des articles L 211-1 du Code du Tourisme. Nous les tenons à votre disposition sur simple demande.

## Inscription et paiement

Toute inscription à l'un de nos voyages doit être faite par l'envoi d'un bulletin d'inscription ou son remplissage sur le site intermedes.com et par le paiement de l'acompte stipulé sur le bulletin d'inscription.

Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ même sans rappel de notre part. Au cas où celui-ci ne nous serait pas parvenu 29 jours avant le départ, nous considérerions votre inscription comme annulée aux conditions ordinaires des annulations. Le prix total d'un voyage devra être immédiatement réglé dans le cas d'inscription nous parvenant moins de 30 jours avant le départ

## Annulation

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée dans les plus brefs délais par téléphone puis par courrier ou télécopie ou e-mail. Les versements effectués seront remboursés déduction faite des retenues suivantes :

. entre la date d'inscription et jusqu'à 31 jours avant le départ: 120€ de frais de dossier par personne.

. entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage

. entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage

. entre 7 et 2 jours avant le départ : 80 % du prix du voyage

. moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

Aucun remboursement n'est accordé si le voyage est interrompu en cours de route à moins que cette interruption ne soit un fait des organisateurs. La participation aux frais de voyage ne peut en aucun cas être remboursée lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de voyages, ou encore si par suite de non présentation des documents de voyages (passeports, visas, certificats de vaccination, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de partir. Les frais de visa et d'assurance ne sont pas remboursés.

Certains voyages comprennent des prestations susceptibles de ne pas être remboursées après paiement de l'acompte, par exemple certains billets de spectacles musicaux. Ceci est mentionné dans nos informations détaillées sur ces programmes, envoyés sur demande.

Une assurance assistance rapatriement est incluse dans le prix de nos voyages. L'assurance annulation et bagages ne l'est pas. Vous pouvez souscrire une assurance annulation bagage individuelle en complément, par notre intermédiaire ou non.

## Modification éventuelle des programmes

Si, en raison d'événements extérieurs, indépendants de notre volonté ou pouvant mettre en danger la sécurité de nos clients, ainsi qu'en cas de force majeure (changements ou retards dans les horaires de train, avion et bateau, manifestations culturelles ou événement politique, conditions climatiques, etc.), nous étions obligés de modifier nos programmes, notre responsabilité ne peut être ni recherchée, ni engagée.

Le voyageur ne bénéficierait que du remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées à l'exclusion de tous dommages ou intérêts

## Prix

Nos prix comprennent, sauf mention contraire, toutes les prestations mentionnées dans le document d'information qui vous a été remis ou que vous trouverez ci-joint (dans le cas contraire, veuillez nous contacter au 01 45 61 90 90 afin de nous le demander).

Calculés à une date précise, ces prix se fondent sur les conditions économiques (taux de change, prix des transports,...) alors en vigueur et sur un nombre de participants convenu et mentionné dans cette information **20 inscriptions**. En cas d'inscriptions insuffisantes, Intermèdes proposera à l'ensemble des participants un départ maintenu moyennant un supplément calculé au plus juste.

## Formalités et bagages (pièces d'identité, visas, carnets de vaccinations, autorisations)

Le voyageur doit être en possession de la carte d'identité nationale de moins de 10 ans, ou des passeports, visas, autorisations et autres documents (notamment sanitaires) exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage.

En aucun cas, Intermèdes ne peut supporter les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait le voyageur de présenter les documents requis aux autorités compétentes.

Pour les voyages en avion, la franchise des bagages est limitée à 20 kg. Les bagages sont transportés aux risques et périls des voyageurs pendant la durée du voyage.

## Sécurité

**\*Conseils aux voyageurs :** «Informations voyageurs : sécurité et situation sanitaire : pour chaque pays, le ministère des Affaires Etrangères publie des fiches « conseils aux voyageurs » sur son site Internet : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html). Vous y trouverez les dernières recommandations notamment en matière de sécurité, formalités et santé. Nous vous recommandons fortement de consulter ces sources d'information régulièrement, jusqu'à la veille de votre départ. Nous tenons également ces fiches à votre disposition sur simple demande au 01 45 61 90 90 ».

*Suite à des alliances passées entre certaines compagnies aériennes, il est possible que vos vols s'effectuent sur l'appareil d'une compagnie partenaire (dite alors transporteur de fait). Dans ce cas, l'identité du transporteur de fait vous serait communiquée au plus tard 8 jours avant le départ. Il est d'usage, dans ces cas, de voir les deux numéros de vols affichés à l'aéroport.*